

AR Prefecture

016-200054047-20231106-2023_11_06_17-DE
Reçu le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023

En dialogue avec les communes, la communauté de communes, l'architecte des bâtiments de France, la DRAC, le bureau d'études en charge de l'élaboration du dossier de délimitation de périmètre SPR a proposé deux périmètres de protection.

Ces périmètres intègrent les intérêts patrimoniaux les plus forts du secteur d'étude Confolens-Lessac :

- Le centre historique de Confolens dans un périmètre resserré par rapport à celui de la ZPPAU,
- Le secteur Saint-Germain (Confolens) -Sainte Radegonde (Lessac).

Dans un souci d'associer la population, plusieurs temps d'information ont été organisés dans le cadre de la conduite de l'étude : réunion publique d'information (4/4/23), balade patrimoniale sur Confolens (14/6/23), balade patrimoniale sur Saint-Germain / Sainte-Radegonde (6/9/23).

La proposition de création de 2 périmètres de SPR a reçu un avis favorable de la commission locale du SPR réunie le 16/10/2023.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet des 2 périmètres de Site Patrimonial Remarquable tels que présentés en annexe, avant approbation par le conseil communautaire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition de création de deux périmètres de Site Patrimonial Remarquable tels que présentés en annexe.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2023



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

